

N°: 90

Date réception Préfecture

Conseil du 26/06/2015  DIRECTION ENVIRONNEMENT SERVICE MOBILITE TRANSPORT ET STATIONNEMENT	Identifiant : 2015-0265	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : Viaduc Léon-Blum - Protocole transactionnel entre GTM Ouest et Grand Poitiers - Décompte général et définitif	
	Etudiée par : La commission Générale et des Finances du 19/06/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 1. Commande Publique

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Transactions /protocole d accord transactionnel

Un marché de conception réalisation a été passé entre Grand Poitiers et le groupement GTM Ouest / RFR / Vinci Construction France / Freyssinet / GTM Normandie Centre pour la conception et la réalisation du Viaduc Léon-Blum (y compris démolition de la passerelle des Rocs).

Ce marché a été notifié le 20 septembre 2010.

Le montant du marché est de 24 066 723,00 euros HT.

Les travaux ont été réceptionnés le 5 février 2014 avec réserves.

Les réserves ont été levées le 17 février 2015.

Le groupement a présenté à Grand Poitiers un projet de décompte final le 9 octobre 2014.

Contenu des demandes du groupement portées au projet de décompte final :

Ce décompte faisait état de plusieurs demandes de rémunérations complémentaires pour un montant total de 2 099 612,68 € HT. Ces demandes portaient sur :

- Des travaux supplémentaires demandés par Grand Poitiers durant le chantier pour 27 093,48 euros HT
- Des frais pour incidences des modifications du calendrier prévisionnel dues au choix de la méthode de mise en place de la charpente pour 1 185 124,00 euros HT
- Des frais pour décalage de la pose des premiers tronçons de charpente pour 383 150,90 euros HT
- Des frais pour décalage des créneaux d'interception des circulations ferroviaires pour la réalisation du tablier pour 217 379,60 euros HT
- Des frais pour décalage des travaux de dépose des palées provisoires pour 102 131,50 euros HT
- Des frais pour modification des méthodes d'exécution des extrémités du viaduc pour phasage avec les travaux des carrefours pour 32 727,62 euros HT
- Des frais pour l'adaptation de la station BHNS et des abris voyageurs pour 152 005,38 euros HT

Négociations :

Grand Poitiers a refusé ce décompte et est entré dans une phase de négociation qui a permis de trouver un accord avec le groupement afin de solder l'opération.

Cet accord se formalise par la rédaction d'un protocole transactionnel dont le contenu porte sur :

- Un montant financier ramenant la demande de 2 099 612,68 euros à 750 000,00 euros HT, non révisable
- La suppression des pénalités de retard (2 mois de retard dans la livraison du Viaduc) et des pénalités pour dépassement des délais pour la levée des réserves.

Effets du protocole transactionnel :

Le montant du marché de conception réalisation était de 24 066 723 euros HT.

Le montant additionnel alloué au groupement est de 750 000 euros HT soit 3,12% supplémentaires.

Le marché est soldé pour 24 816 723,00 euros HT, hors révisions.

Le marché est soldé pour 27 120 413,38 euros HT, compris les révisions des prix soit 32 447 393,93 euros TTC (avec les deux taux de TVA).

Le protocole transactionnel vaut décompte général de l'opération et solde le marché.

Après examen, il vous est proposé :

- De donner votre accord pour ce protocole transactionnel
- D'autoriser le Président à signer tout document à venir
- D'imputer la dépense à l'article 2313/7800 du Budget Annexe Transport